



p. a. Michel Guillermin
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Courrier A et fax du jour
Livit SA
Madame Jessica Niestlé
Madame Christine Chevallay
Case postale 1616
1227 Carouge

Genève, le 9 mai 2011.

Objet : Immeubles 10-10bis ch. Frank-Thomas et 24-26 av. Gare-des-Eaux-Vives, 1208 Genève :
Travaux 2011-2014

Réf. : Votre lettre du 15.04.2011

Mesdames,

Nous accusons réception de votre lettre du 15 avril 2011, qui répond en fait à notre lettre très urgente du 14 mars et à notre Bulletin n° 7 du 31 mars que nous vous avons remis ce même jour. Nous répondons nous aussi point par point, sans que cela épuise les sujets déjà mis en discussion ou autrement ouverts en relation avec les travaux.

Panneau d'affichage

Nous avons plus d'une fois évoqué la question d'un espace d'affichage qui nous soit réservé. Le contact rompu, nous nous sommes attribué un espace clair, modeste et respectueux. Nos avis ayant été arrachés, avec en prime l'accusation d'avoir arraché ceux du chantier, nous avons eu un entretien informel avec M. Codemo puis un avec M. Dill, après quoi nous avons adressé le 12 avril une demande formelle à M. Codemo (avec copie à Mmes Chevallay et Brunisholz).

Puisque vous vous êtes saisies de la question, nous insistons sur ce point auprès de vous pour que satisfaction nous soit donnée. Sans même avoir vérifié les droits que nous pensons avoir, nous ne voyons aucune raison raisonnable pour laquelle vous refuseriez à l'association qui regroupe un tiers de tous les appartements concernés et plus de la moitié de ceux de l'entrée en travaux le droit de compléter l'information des locataires ou de donner son point de vue.

Protection de notre site internet

Nous pouvons sans doute diffuser assez librement dans le respect de la loi ce que nous produisons. Pour ce qui vient de vous (« nos échanges de correspondance destinés [...] » ?), notre site ne contient que des lettres à l'association ou au groupement qui l'a précédée : rien qui ne soit par définition destiné à un cercle assez large. En l'état, votre requête semble trop générale.

Liste des travaux autorisés

L'information individuelle n'était pas précise concernant le calendrier des travaux. La plaquette distribuée le 02.12.2010 ne permettait pas de lire les dates, était peu détaillée sur les cuisines et muette sur les salles de bain et cabinets de toilette. Le tableau affiché (puis corrigé pour le report de trois semaines) n'a donné de dates pour les fenêtres et stores qu'après le début de ces travaux, et n'a que plus tard encore été distribué de façon individualisée ; en outre, aucune information sur le travail du peintre et sur le nettoyage après l'installation des cuisines. La liste serait longue. Nous maintenons

l'affirmation de trop peu et souvent trop tard, de l'utilité de compléments et du droit de nous exprimer.

Chantier non fumeur, badges, portes laissées ouvertes

Nous ne traiterons pas de ces sujets dans la présente lettre.

Coupures d'eau générales

Nous ne traiterons pas de ce sujet dans la présente lettre.

Remarques en fin de lettre (quatre derniers alinéas)

Certains ratés (pas de réponse ou réponse tardive) ne sont au plus admissibles que pour le tout début du chantier.

Aucun système strict de coordination de la correspondance n'a été proposé et peut-être ne devait l'être. Nous avons en tant qu'association essayé les inventaires commentés au fur et à mesure, et vu leur efficacité insuffisante avons passé à des messages plus courts sur les points les plus urgents : pas mieux, pire (silence progressif). Les locataires individuels ont au moins pour certains fait de même- bilan comparable. À noter que nous ne participons pas aux rendez-vous de chantier.

L'association a pour but de représenter ses membres et de défendre leurs intérêts en vue des travaux 2011-2014. Elle n'a pas prétendu remplacer la communication directe entre ses membres et la régie ou la propriétaire. Nous prendrions d'ailleurs garde de ne pas nous parer des plumes du paon ou endosser les responsabilités d'autrui. Nous n'avons en outre jamais vu de votre part une invitation dans ce sens et, pour ce que cela a valu, les locataires ont d'ailleurs reçu l'instruction très claire de soumettre leurs requêtes éventuelles à la régie et à elle seule. Nous avons en revanche tenté de regrouper les questions communes ou importantes pour faciliter la discussion et l'information dans les deux sens. Nous ne sommes pas enchantés des résultats au vu des efforts consentis.

Concernant votre demande de vous désigner un interlocuteur unique à l'ASSLOCIMM : vous possédez les statuts de l'ASSLOCIMM, la composition de son Comité et ses coordonnées. Elle a communiqué avec vous de façon structurée et concertée, en séances ou en correspondance, par le Comité au complet une fois, par deux de ses membres souvent, par un seul de façon exceptionnelle. Nous ne voyons rien à y changer et refusons toute mauvaise querelle.

Veuillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

POUR LE COMITÉ :

André Hensler

Bruno Zimmermann

Copies : M. Bengt Raning, Real Estate Portfolio Manager, Swiss Life Property Management, 13 av. de Rumine, CP 1307, 1001 Lausanne; boîte aux lettres de chantier.